NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr. GENERALE

S/9345 22 juillet 1969 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 21 JUILLET 1969, ADRESSEE AU FRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE

1. D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre le texte de deux notes en date du 25 juin 1969, adressées par le Gouvernement indien au Haut Commissariat du Pekistan à New Delhi et à l'Ambassade de la République populaire de Chine à New Delhi. Dans ces notes, l'Inde proteste contre la construction par le Pakistan, avec le concours de la République populaire de Chine, d'une route reliant Mor Khun, dans le nord du Cachemire, actuellement occupé illégalement par le Pakistan, au col de Khunjerab, sur la frontière qui sépare le Cachemire du Sin-Kiang.

2. Cette route permettra de prolonger le réseau routier dont dispose la République populaire de Chine dans la région du Tibet et du Sin-Kiang jusque dans les régions du Cachemire que le Pakistan occupe actuellement, et il est évident qu'elle revêt une importance militaire. Par cet acte, les Gouvernements respectifs du Pakistan et de la Chine visent à modifier davantage encore la situation qui règne dans cette zone, ce qui constitue une menace pour la paix et la sécurité dans la région.

3. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, ainsi que les textes qui l'accompagnent, comme documents officiels du Conseil de sécurité.

> L'Ambassadeur extraordinaire et plenipotentiaire, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies,

> > 1

(Signé) S. SEN

6/9345 Français Page 2

I

<u>Texte de la note en date du 25 juin 1969, adressée au Haut Commissariat</u> <u>du Pakistan en Inde, à New Delhi, par le Ministère des affaires extérieures</u> <u>du Gouvernement indien à New Delhi</u>

 Le Ministère des affaires extérieures présente ses compliments au Haut Commissariat du Pakistan en Inde et a l'honneur de déclarer ce qui suit :
Le Gouvernement pakistanais a entrepris la construction d'une route qui relie Mor Khun, dans le nord du Cachemire, au col de Khunjerab, à la frontière du Cachemire et du Sin-Kiang. De par son tracé, cette route est tout entière située dans un territoire indien que le Pakistan occupe actuellement de manière illicite et par la force. En outre, l2 000 Chinois de l'armée populaire de libération ont été amenés dans le nord du Cachemire pour y participer à la construction de la route : ils sont installés dans des camps à Mor Khun, loin à l'intérieur du Cachemire, et à Khunjerab. La construction de la route est tenue secrète.

3. Le Pakistan ne peut pas ignorer que cette route contribuera à prolonger jusque dans le nord du Cachemire le réseau routier chinois des régions du Tibet et du Sin-Kiang. Cette nouvelle route permettra même aux troupes chinoises venant du Tibet et de zones qu'elles ont illégalement occupées dans le nord-est du Cachemire d'accéder plus facilement à la zone de Gilgit, dans la partie du Cachemire sous occupation pakistanaise située immédiatement au nord de la ligne de cessez-le-feu qui, au Cachemire, sépare les forces armées indiennes des forces armées pakistanaises. Puisque cette route est construite avec l'approbation du Gouvernement pakistanais, il est clair qu'elle fait partie d'un plan calculé et coordonné. En 1968, le Pakistan et la Chine ont cherché à justifier la construction illicite de la route reliant le Sin-Kiang au Gilgit par le col de Mintika en invoquant des motifs d'ordre commercial, mais cette nouvelle route ne peut se justifier que par des considérations d'expansionisme militaire. Cette route est une menace pour la paix et la tranquillité dans la région.

4. Aucune partie du Jammu et Cachemire n'est territoire pakistanais, et d'ailleurs le Pakistan n'a formulé à ce sujet aucune revendication. Le Jammu et Cachemire fait tout entier partie de l'Inde. Ni le Pakistan ni la Chine n'ont le droit d'être au Cachemire; leur statut ne peut y être que celui d'agresseurs, et par conséquent, toute action qu'ils peuvent entreprendre individuellement ou solidairement, pour consolider leur mainmise sur le territoire de cet Etat de l'Union indienne est totalement illicite.

1....

1

5. Le Gouvernement indien proteste énergiquement contre cette violation de la souveraineté indienne au Cachemire et déplore que le Pakistan recherche l'aide de la Chine pour créer un surcroît de tension dans cette zone du globe et pour aggraver les relations indo-pakistanaises que les deux pays, en vertu de la Déclaration de Tachkent, ont entrepris d'améliorer par des voies pacifiques. Le Gouvernement indien tient à préciser que, pour faire valoir son droit de légitime défense, il se réserve le droit de prendre, contre toute violation de sa souveraineté et de son intégrité territoriale au Jammu et Cachemire, toutes les mesures qui pourront se révéler nécessaires.

6. Le Ministre des affaires extérieures saisit cette occasion pour renouveler au Haut Commissariat du lakistan les assurances de sa très haute considération.

Texte de la note communiquée le 25 juin 1969 à l'Ambassade de la République populaire de Chine en Inde par le Ministère des affaires extérieures

No C/6/69

1. Le Ministère des affaires extérieures adresse la présente note à l'Ambassade de la République populaire de Chine en Inde et tient à déclarer ce qui suit au sujet d'un nouveau cas d'intervention chincise dans le territoire indien du Cachemire illégalement occupé par le Pakistan :

2. Les autorités chinoises aident secrètement le Pakistan à construire une route reliant Mor Khun, dans le nord du Cachemire, au col de Khunjerab, à la frontière du Cachemire et du Sin-Kiang. Quelque 12 000 militaires chinois ont été amenés dans cette région à cette fin. Comme chacun sait, le Pakistan occupe toujours de manière illicite cette partie de l'Etat indien du Jammu et Cachemire. La construction de la route en question montre qu'il y a collusion entre la Chine et le Pakistan en vue de saper la souveraineté de l'Inde et prouve que la Chine a pour politique d'aggraver les relations indo-pakistanaises. Le Gouvernement de l'Inde proteste vigoureusement contre ces activités de la République populaire de Chine, qui la rendent complice de l'occupation illégitime d'un territoire indien par le Pakistan et créent un climat de tension entre l'Inde et le Pakistan.

5. La construction de cette nouvelle route dans un territoire indien occupé illégitimement par le Pakistan vise clairement à relier la région au réseau routier chinois du Sin-Kiang et du Tibet. Manifestement, les autorités chinoises ont l'intention de créer, avec la complicité du Pakistan, un réseau de routes stratégiques destiné à servir les ambitions chinoises dans la région. 4. De tout temps, le Gouvernement chinois a mené une politique diabolique au sujet du Cachemire. Il se souriendra que, dans une déclaration conjointe de M. Chou En-lai, premier ministre, et de M. Cyrankewicz, premier ministre de Pologne, publiée le ll avril 1957 à Pékin, il était affirmé que la question du Cachemire "devait être réglée par les pays intéressés au moyen de négociations pacifiques et que des forces extéricures ne devaient pas l'exploiter pour créer de nouvelles tensions". Ce que dit et ce que fait la Chine depuis quelques années va entièrement à l'encontre de cette déclaration, à laquelle le Premier Ministre chinois a souscrit. Il est tout

1 ...

S/9345 Français Page 5

à fait évident, au vu de ces activités, que la Chine, qui est une "force extérieure" au Cachemire, aggrave à dessein les relations indo-pakistanaises et crée de nouvelles tensions. Le Cachemire fait légitimement partie intégrante de l'Inde. Le Fakistan et la Chine n'ont donc aucun droit d'entreprendre la construction de routes, etc., dans un territoire qui appartient légitimement à l'Inde. 5. En se livrant à des activités qui compromettent la paix, les relations de bon voisinage et la sécurité dans les pays de la région, le Gouvernement de la République populaire de Chine montre clairement qu'il ne se soucie aucunement de renforcer la paix et de réduire les tensions. En aidant le Fakistan à construire des routes dans des parties du territoire indien occupées de manière illicite par le Fakistan, la République populaire de Chine aggrave encore les relations sino-indiennes. Les conséquences de tels actes, qui ne peuvent aboutir qu'à une détérioration de ces relations, devront être entièrement supportées par le Gouvernement de la République populaire de Chine.

